



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : telecommunications

Question écrite n° 4365

Texte de la question

M. Paul Verges signale a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur que la direction regionale des DOM de France Telecom a annonce son intention de rapatrier le trafic international traite a La Reunion sur la metropole, La Reunion ne gardant que le trafic concernant Madagascar, Maurice, les Seychelles et les Comores. Si cette decision etait prise, elle se traduirait d'une part, par des difficultes creees aux usagers reunionnais, d'autre part par la suppression de postes a La Reunion correlativement a la suppression de ce service. Conformement aux principes de decentralisation et de rapprochement entre l'administration et les administres d'une part, aux consequences sur l'emploi d'autre part, il lui demande s'il n'estime pas necessaire de maintenir a La Reunion le traitement du trafic international.

Texte de la réponse

Dans le souci d'offrir aux abonnées des départements d'outre-mer, et notamment de la Reunion, les memes services qu'a ceux de metropole, France Telecom a ouvert cette annee dans ce departement le service Numeris et proposera prochainement des complements de service. La mise en place de ces nouveaux services necessite de moderniser la technologie du centre international automatique et de son environnement technique implantes a Saint-Denis-de-la-Reunion. Cette modernisation implique le remplacement de l'actuel systeme de traitement par operateur du trafic telephonique international devenu incompatible. Or le seul systeme existant dans la technologie actuelle est d'une capacite et, partant, d'un cout totalement disproportionnes avec le trafic de la Reunion, qui represente environ 50 operations par jour et est ecole par deux positions d'operateur. En outre ce trafic est, dans sa globalite, en decroissance en raison de l'automatisation progressive de la plupart des relations telephoniques avec les pays etrangers. Afin d'essayer de concilier au mieux ces divers imperatifs, une solution technique va etre experimentee au 3e trimestre 1993, qui permettrait de conserver a la Reunion le trafic par operateur de l'ensemble de la zone de l'ocean Indien. Ce trafic devrait vraisemblablement aller en augmentant, en raison du developpement previsible des telecommunications dans cette zone. S'agissant du probleme d'ensemble des emplois de France Telecom a la Reunion, il convient de rappeler que l'exploitant public a erige au 1er janvier 1993 le service des telecommunications de ce departement en direction regionale, et qu'il a confie a celle-ci la responsabilite de Mayotte. Pour assurer ces nouvelles taches, 3 emplois ont ete implantes, chiffre a rapprocher de l'unique emploi d'operateur susceptible d'etre concerne par le transfert vers la metropole.

Données clés

Auteur : [M. Vergès Paul](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4365

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2172

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2957